

Rapport
de gestion
2008



Implenia®

Contacts

CEO

Werner Karlen

Téléphone +41 (0)44 805 45 55

Fax +41 (0)44 805 45 56

e-mail werner.karlen@implenia.com

CFO

Beat Fellmann

Téléphone +41 (0)44 805 45 00

Fax +41 (0)44 805 45 01

e-mail beat.fellmann@implenia.com

Médias et Communication

Claude Vollenweider

Téléphone +41 (0)44 805 45 43

Fax +41 (0)44 805 45 20

e-mail claude.vollenweider@implenia.com

Calendrier

Conférence semestrielle 2009

22 septembre 2009

Traduction de la version allemande. Seule la version allemande fait foi.

1

2

3

4

- 06 Message du président
- 08 Conseil d'administration
- 09 Direction du Groupe
- 10 Chiffres-clés du Groupe

24 Gouvernance d'entreprise



- 14 Rapport sur les différents domaines d'activité
- 20 Ressources humaines
- 21 Perspectives pour 2009



Le rapport de gestion comprend le présent rapport annuel et le rapport financier, qui fait l'objet d'un document séparé. Ces deux rapports sont également disponibles en allemand et en anglais.



En résumé

1

Tour St. Jakob · Bâle



Proche du client, performant et sympathique:
un prestataire de solutions globales en faits et
chiffres



Madame, Monsieur, Chers actionnaires,

Nous sommes heureux de vous annoncer des résultats réjouissants pour l'année 2008. Notre Groupe, jeune encore, est fier de ses nouvelles avancées, tant qualitatives que quantitatives, malgré un environnement de plus en plus difficile. Nous avons ainsi consolidé à nouveau notre position de leader du marché suisse, tout en réalisant des expériences dans le développement de nos activités internationales.

Des résultats positifs

En 2008, le Groupe Implenia a enregistré un résultat de CHF 41,9 millions. Le résultat opérationnel (EBIT) s'inscrit à CHF 60,9 millions. L'exercice s'est terminé sur un résultat positif en terme de trésorerie, avec un cash-flow s'inscrivant à CHF 169,1 millions. Tous les domaines d'activité du Groupe ont contribué à ce résultat favorable.

Distribution

Fort de ce bon résultat et des perspectives prometteuses de notre Groupe, le Conseil proposera à l'Assemblée générale le versement de CHF 0,50, sous forme d'un remboursement partiel de la valeur nominale de l'action.

La stratégie, un processus continu

Les bases de notre stratégie restent inchangées: nous travaillons à l'industrialisation de nos processus de production et continuons de développer nos prestations de manière très ciblée. La vente de Privera SA a, par ailleurs, permis d'apurer notre portefeuille d'activités et de concentrer désormais nos efforts dans le domaine de la technique du bâtiment.

Au second semestre 2008, nous avons lancé un projet de focalisation interne baptisé «Vision to Reality». Intégrant les défis à relever, notre objectif est de mettre notre Groupe en adéquation avec nos objectifs à long terme, en adaptant tant sa stratégie et son organisation que sa culture d'entreprise. Il s'agit là d'un processus continu, qui doit améliorer de façon sensible et durable la profitabilité d'Implenia. Collaboratrices, collaborateurs, direction et Conseil d'administration du Groupe continueront de travailler ensemble, très intensivement, à ces transformations au cours de l'année 2009. Au vu des premiers résultats et des réactions, nous sommes convaincus qu'elles nous permettront de renforcer notre entreprise dans l'intérêt de tous, actionnaires et clients compris.

Conflit avec Laxey

L'exercice 2008 est resté marqué par le conflit avec le hedge fund Laxey. Par décision du 7 mars 2008, la Commission Fédérale des Banques (CFB) a jugé que Laxey, lors de sa prise de participation au capital d'Implenia, avait violé son obligation de déclarer. L'acquisition des titres en question est donc illégale. Depuis, cette conclusion a encore été confirmée par le Tribunal administratif fédéral. Votre Conseil d'administration est convaincu que le Tribunal fédéral, en tant que dernière instance, partagera cette analyse et confirmera définitivement le caractère illégal du comportement de Laxey.

Afin de débloquer la situation, dans l'intérêt du Groupe, et contribuer à une solution durable, le Conseil d'administration d'Implenia a déjà proposé, à plusieurs reprises, d'aider Laxey à placer ses titres auprès d'investisseurs soutenant sa stratégie. A ce jour, Laxey n'y a malheureusement pas répondu. Le Conseil d'administration le regrette, mais ne renoncera pour autant pas à se défendre avec énergie, comme jusqu'ici, contre les manœuvres illégales de Laxey, qui attaque une entreprise qui se développe avec succès, selon une stratégie fort claire, depuis des années.

Message du président

Direction: passage du témoin et rajeunissement

Christian Bubb, notre CEO, a pris sa retraite à la fin du mois de janvier 2009, au terme d'une longue carrière, couronnée de multiples succès, à la tête de Zschokke, puis d'Implenia. Le Conseil d'administration lui exprime ses sincères remerciements pour sa précieuse contribution à la réussite de l'entreprise qui, sous sa direction, s'est imposée en leader de la branche.

Depuis le 1^{er} février 2009, son successeur, Werner Karlen, assure la direction des opérations du Groupe Implenia. Agé de 42 ans, ingénieur chez ABB puis, pendant de longues années, chef de projets industriels chez McKinsey et responsable opérationnel de deux grandes entreprises suisses, Werner Karlen est fort d'une riche expérience, désormais au service d'Implenia.

Cette nomination s'inscrit dans un véritable changement de génération au sein de la direction du Groupe. En effet, le 1^{er} octobre 2008, au poste de CFO, c'est Beat Fellmann (44 ans) qui succéda à Roger Merlo, autre dirigeant historique de l'entreprise, qui a lui aussi pris sa retraite. Mais, dans le domaine opérationnel, la continuité des activités d'Implenia reste assurée par la présence de MM. Hans-Peter Domanig (Real Estate), Arturo Henniger (Infra), Luzi R. Gruber (Tunnels et Entreprise totale) et Peter E. Bodmer (Global Solutions).

Perspectives

Le Groupe Implenia a démarré l'exercice 2009 avec un carnet de commandes bien rempli. Si elle confirme la solidité de notre position sur le marché, cette situation nous oblige aussi à justifier la confiance que nos clients

placent en nous. Les incertitudes actuelles sur l'évolution de la conjoncture pourraient certes avoir des répercussions sur Implenia. Mais c'est un défi que nous sommes convaincus de pouvoir relever. Notre confiance étant en core renforcée par la part importante de contrats qui nous sont confiés par des autorités publiques et par le programme de soutien conjoncturel annoncé par la Confédération.

Remerciements

L'exercice 2008 a, une fois de plus, énormément exigé de l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs, dans tous les domaines. Plus que satisfaisants, les résultats obtenus n'ont été possibles que grâce à leur engagement de chaque instant. Je les en remercie, au nom du Conseil d'administration. Pour votre part, chers actionnaires, soyez chaleureusement remerciés de la confiance que vous témoignez à notre Conseil d'administration et à notre direction.

Anton Affentranger
Président du Conseil d'administration



Anton Affentranger
Président
(jusqu'à l'AG 2010)



Markus Dennler
Vice-président
(jusqu'à l'AG 2010)



Jim Cohen
(jusqu'à l'AG 2009)



Claudio Generali
(jusqu'à l'AG 2010)



Ian Goldin
(jusqu'à l'AG 2009)



Urs Häner
(jusqu'à l'AG 2010)



Patrick Hünerwadel
(jusqu'à l'AG 2010)

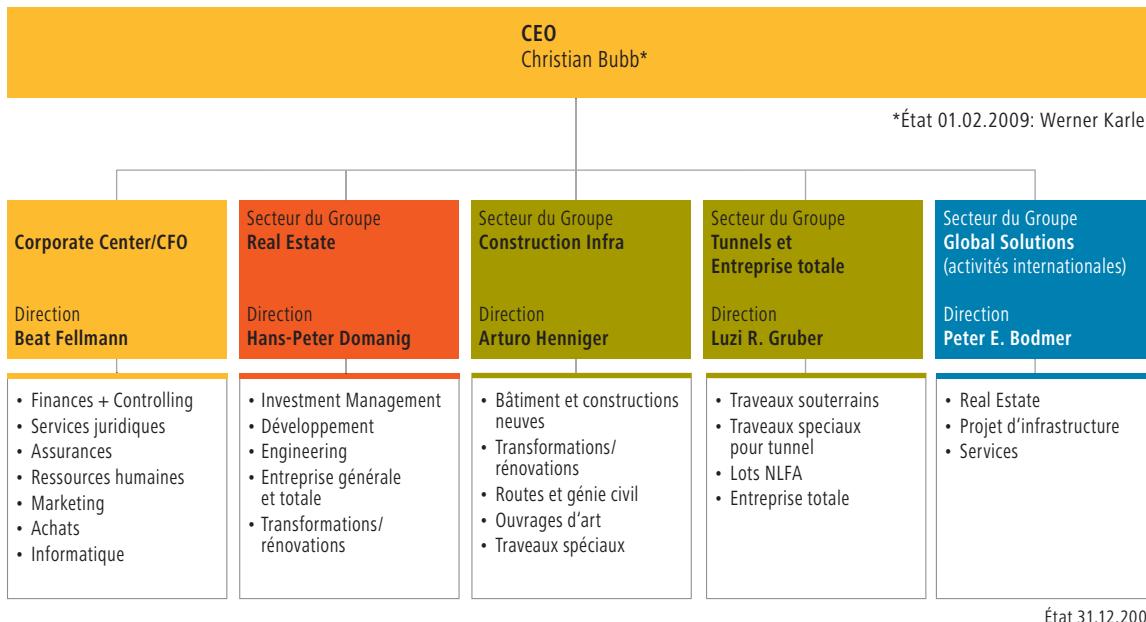


Toni Wicki
(jusqu'à l'AG 2010)



Philippe Zoelly
(jusqu'à l'AG 2010)

Conseil d'administration



État 31.12.2008



Direction du Groupe:
 Peter E. Bodmer
 Beat Fellmann
 Christian Bubb
 Hans-Peter Domanig
 Luzi R. Gruber
 Arturo Henniger

Direction du Groupe

Solide résultat global du Groupe

Durant l'exercice 2008, Implenia a réalisé un chiffre d'affaires (like for like) de CHF 2301 millions (2316 millions en 2007) et dégagé un résultat avant charges financières nettes et impôts (EBIT) de CHF 60,9 millions (38,7 millions en 2007). Ce résultat, en nette hausse, est notamment dû à la disparition, pour la première année, des coûts exceptionnels liés à la fusion (en 2007: 16,1 millions) ainsi qu'à la vente de Privera SA, au premier semestre, pour un montant de CHF 11,4 millions. Le résultat opérationnel (EBITDA) s'est inscrit à CHF 100,4 millions (2007: 84,7 millions). Ce résultat, auquel toutes les activités ont contribué, est d'autant plus convaincant qu'il intègre tant les importants investissements impliqués par nos développements étrangers que la forte volatilité du prix des matières premières.

Le résultat global du Groupe atteint CHF 41,9 millions (25,5 millions en 2007). Le free cash-flow progresse à CHF 169,1 millions.

Au 31 décembre 2008, les liquidités s'élevaient à CHF 118,3 millions (47,1 millions au 31 décembre 2007). La position nette de liquidités s'élevait à la fin de l'exercice 2008 à plus de CHF 36,7 millions (pour un endettement net de 117,3 millions en 2007).

A la même date, les fonds propres du Groupe atteignaient CHF 425,1 millions (404,9 millions en 2007) et le degré d'autofinancement se montait à 31,2% (30,2% en 2007).

Au 31 décembre 2009, le carnet de commandes du Groupe s'établissait, une fois de plus, à un très bon niveau: CHF 2959 millions (2513 millions au 31 décembre 2007), dont 1692 millions seront convertis en chiffre d'affaires dans l'exercice en cours. Le solde, soit 1267 millions, se répartira sur plusieurs années, à partir de 2010.

L'effectif moyen de nos collaboratrices et collaborateurs s'inscrit à 5385 personnes, soit un niveau relativement stable par rapport à l'exercice précédent (5462).

Chiffres-clés du Groupe

(en milliers de francs)

	12/2008	12/2007
Chiffre d'affaires du Groupe (like for like)	2 301 355	2 315 804
EBIT sans Immobilier	51 816	46 564
EBIT Immobilier	10 295	15 415
EBIT avant charges spéciales (like for like)	62 111	61 979
Résultat opérationnel Privera	339	3 769
Vente de Privera	11 374	0
Frais d'intégration	0	(16 100)
Charges spéciales	(12 931)	(10 980)
Résultat opérationnel	60 893	38 668

Chiffres-clés du Groupe

Chiffres consolidés selon les normes IFRS

(en milliers de francs)

	12/2008	12/2007
EBITDA	100 418	84 678
EBIT	60 893	38 668
Résultat consolidé	41 873	25 534
Free Cash-Flow	169 116	(113 284)
Investissements nets en machines, matériel	38 019	58 235
Opérations immobilières:		
Investissements	69 257	43 198
Désinvestissements	67 961	44 125
Provisions pour moins-values	16 260	36 995
Opérations immobilières, net	180 157	168 049
Position cash, net	36 687	(117 272)
– Dettes rémunérables	81 677	164 425
– Liquidités	118 364	47 153
Fonds propres	425 128	404 894
Ratio d'autofinancement	31.2%	30.2%
Total du bilan	1 362 706	1 341 868
Nombre d'actions	18 472 000	18 472 000
Actions en circulation	18 308 057	18 419 437
No valeur	002 386 8554	002 386 8554
Symbol	IMPN	IMPN
Carnet de commandes	2 958 904	2 512 783
Effectif du personnel 31.12.	5 192	5 212

Chiffres consolidés selon les normes IFRS

Activités

2

Site commercial · Onex



De l'idée à la construction
puis à l'exploitation.



Aperçu

Croissance ralenties

La phase de haute conjoncture que nous traversons depuis plusieurs années, avec des taux de croissance supérieurs à 3% par an, a touché à sa fin en 2008, exercice qui a vu les investissements en construction baisser de plus de 1%. Pour l'exercice en cours, il faut s'attendre à un nouveau recul. Il ne faut toutefois pas craindre un effondrement du marché suisse de l'immobilier de l'ampleur de celui que les États-Unis ont connu, les acteurs concernés ayant (presque) tous tiré les leçons de la crise des années 1990.

En Suisse, grâce à un efficace marché de la location, on peut trouver un logement sans être contraint au surendettement parfois nécessaire pour accéder à la propriété.

La construction de logements a dépassé son point culminant

On estime que 42000 nouveaux logements ont été construits durant 2008. Grâce à un très faible taux de vacance – dû en grande partie à l'immigration originale de pays de l'Union Européenne, restée soutenue jusqu'à une période récente – l'offre et la demande évoluent en parallèle.

Dynamisme de la construction de bureaux et de surfaces industrielles

Ces derniers mois, une partie de la surcapacité de surfaces de bureaux a pu être résorbée, en dépit d'une activité de construction soutenue. Les agglomérations de Zurich, Bâle et Genève se sont particulièrement illustrées dans ce segment du marché. On peut toutefois s'attendre à un ralentissement en 2009, les turbulences des marchés financiers se répercutant dès à présent sur l'économie, avec un recul inévitable de la demande.

Génie civil: volumes satisfaisants

Grâce au lancement de plusieurs grands projets d'infrastructures, tels le lot du Ceneri pour les traversées alpines ou le contournement de l'A9 à Viège, l'année 2009 sera satisfaisante en termes de chiffre d'affaires. Toutefois, le volume d'activité en génie civil n'est pas un bon indicateur du volume global de travaux d'infrastructures dont bénéficie la branche, car ces activités concernent surtout des projets importants, dont profitent avant tout les grandes entreprises. Par ailleurs, le programme conjoncturel de la Confédération devrait contribuer au soutien de la construction.

Augmentation du nombre d'emplois

Le nombre total d'employés à plein temps dans la branche du bâtiment a augmenté en 2008 et l'on peut estimer le nombre d'emplois créés depuis 2006 à quelque 2000. Le repli observé durant plusieurs années a donc pris fin. La croissance de la demande en personnel a notamment entraîné une quasi-pénurie de compétences qualifiées. Heureusement, celle-ci a pu être en grande partie couverte par le recours à des renforts venus de pays voisins.

Groupe Implenia

L'exercice 2008 est le premier à ne pas avoir été grevé par les coûts exceptionnels liés à la fusion.

Toutes nos divisions sont en bonne voie

Les différentes divisions du Groupe ont intensément travaillé, tout au long de l'année, pour optimiser l'ensemble de leurs processus. Notre société de gestion immobilière Rivera SA a été vendue avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008. Les activités intervenant en aval de la construction, tel le Facility Management technique, restent du ressort du Groupe Reuss.

La division Real Estate est en passe de s'imposer en leader du développement de projets en Suisse. L'excellente collaboration interdisciplinaire entre les trois divisions Développement de projets, Engineering et Entreprise générale porte ses fruits. Comme le confirment un portefeuille de projets représentant des investissements de plus de CHF 2 milliards et le bon carnet de commandes de l'Entreprise générale.

Les deux unités de la division Construction jouissent désormais d'un positionnement idéal sur le marché suisse, comme en témoignent leurs bons résultats. Les conditions de la réussite future sont réunies, ce qui ne les dispense pas pour autant de continuer à adapter organisation, structures et processus aux exigences changeantes du marché.

La division Global Solutions se trouve actuellement dans une phase de développement intensif. En dépit de la crise financière, elle est déjà en charge de plusieurs grands projets. Au Moyen Orient, après l'ouverture de notre Representative Office dans les Émirats, nous travaillons pour participer à d'importants appels d'offres en planification.

De la vision à la réalité

Nous avons lancé, à mi-2008, un projet de transformation intitulé «Vision to Reality», dans lequel sont impliqués plus de 100 collaborateurs de nos différentes unités, de la direction et du Conseil d'administration. Ce projet a pour but de déterminer les évolutions nécessaires en termes de stratégie, de structures et de culture d'entreprise pour stimuler une optimisation constante et durable de notre profitabilité. La phase d'analyse et de diagnostic a été conclue avant la fin de l'année 2008. Les enseignements qu'elle a délivrés vont permettre, au premier semestre 2009, de définir tant la stratégie que le plan de sa mise en œuvre.

Le développement du Corporate Center sera mené à bien en 2009, contribuant ainsi à des améliorations supplémentaires de notre efficacité.

Le conflit avec Laxey a continué de mobiliser le Conseil d'administration. La Commission Fédérale des Banques (CFB) a confirmé en date du 7 mars 2008 le caractère illégal de la prise de participation par Laxey. Plusieurs procédures de droit civil sont actuellement en cours, à différents niveaux. La totalité des conclusions et des décisions rendues à ce jour par les autorités compétentes sont favorables à Implenia.

Bien armés pour affronter une période difficile

Non sans fierté, pour la troisième année consécutive, Implenia présente des résultats favorables. En dépit des incertitudes conjoncturelles, c'est avec une confiance légitime que nous regardons vers l'avenir. Si le Groupe Implenia entre dans l'année 2009 avec des carnets de commande bien remplis, nous le devons à notre forte implantation sur le marché, tout comme à l'engagement et à la compétence de nos équipes, base de la confiance dont nos clients nous témoignent.

Division Real Estate

La division Real Estate assure des prestations de services globales, couvrant l'ensemble du cycle de vie d'un bien immobilier, de sa promotion à l'optimisation de son exploitation. Au cours de l'exercice écoulé, nous avons poursuivi notre stratégie de croissance qualitative, visant une amélioration des marges. La demande de prestations reste élevée, surtout pour la construction de logements, ce qui nous a permis de consolider notre place de leader du marché suisse. Le résultat opérationnel (EBIT) s'est maintenu au niveau de celui de l'an dernier: CHF 25,8 millions (25,6 millions en 2007). Le chiffre d'affaires, lui, atteint CHF 1230 millions.

Afin d'optimiser notre proximité avec nos clients, les deux unités de la division, Développement de projet et Entreprise générale, ont été placées sous une direction unique au niveau régional.

Nos activités dans le Développement de projets sont restées positives, surtout dans le domaine du logement en propriété. La volatilité habituelle de ce secteur a pu être en partie maîtrisée, grâce à une bonne diversification de notre portefeuille. On peut néanmoins s'attendre à ce que les turbulences des marchés financiers aient une certaine influence sur nos développements de projets.

Leader dans toutes les régions, l'Entreprise générale fait preuve d'une très grande stabilité au niveau national. Le report unilatéral des risques propres du maître d'ouvrage sur l'entrepreneur général, sans indemnisation correspondante, reste toutefois un motif d'insatisfaction. Des efforts sont actuellement déployés par l'ASEG, Association Suisse des Entrepreneurs Généraux, pour tenter de corriger ce déséquilibre.

Après une année 2007 difficile, Reuss Engineering (prestations de services en technique du bâtiment) a réussi à renverser la tendance et affiche un solide résultat annuel pour 2008. En se concentrant sur les domaines de l'énergie, de l'environnement et des techniques complexes, tout en resserrant l'éventail de ses sites par la vente de ses activités en Suisse romande, Reuss Engineering a réussi à consolider de façon durable sa position face à la concurrence.

Le carnet de commandes a pu être maintenu à un niveau réjouissant – à savoir CHF 1293 millions (1251 millions en 2007), malgré une politique d'acquisition résolument prudente. C'est une bonne base pour la poursuite d'un développement de l'entreprise basé sur la création de valeur.

Chiffres-clés Real Estate

(en milliers de francs)

	12/2008	12/2007
Chiffre d'affaires (like for like)	1 229 738	1 270 402
EBIT sans Immobilier	15 467	10 180
EBIT Immobilier	10 295	15 415
EBIT avant charges spéciales (like for like)	25 762	25 595
Résultat opérationnel Privera	339	3 769
Vente de Privera	11 374	0
Frais d'intégration	0	(2 285)
Charges spéciales	(2 064)	(6 829)
Résultat opérationnel	35 411	20 250
Carnet de commandes	1 293 224	1 250 689
Effectif du personnel (like for like)	512	574

Division Construction (**Infra/Tunnels + Entreprise totale**)

Les deux unités de la division Construction ont connu une bonne année 2008, surtout en termes de revenus. Ensemble, elles ont à nouveau réalisé un résultat opérationnel (EBIT) en hausse, qui atteint CHF 50,8 millions (2007: 43,6 millions). Le carnet de commandes, y compris les associations de travail, progresse à CHF 1666 millions (1262 millions en 2007), dont quelque CHF 754 millions seront engagés durant l'exercice 2009, sur un budget de CHF 1437 millions y compris les associations de travail.

Unité Infra

Durant l'exercice écoulé, l'unité Infra, qui rassemble nos activités de génie civil, de construction de routes, de travaux spéciaux et d'ouvrages d'art, à travers toute la Suisse, a bénéficié d'un volume de travail favorable. Elle le doit à différents grands projets, en plus de nombreuses commandes de petite ou moyenne importance. Au nombre des contrats ainsi gagnés en 2008, on peut citer, entre autres, la nouvelle transversale de Zurich, l'autoroute de Weinland, la ligne de chemin de fer «Zentralbahn» de Lucerne, l'achèvement de la rénovation des pistes de l'aéroport de Zurich ou le Glatttalbahn de Dübendorf.

Le chiffre d'affaires, qui s'inscrit à CHF 1115 millions, marque un léger repli par rapport à l'an dernier. Par contre, le résultat opérationnel (EBIT) a encore progressé de façon significative et atteint CHF 24,4 millions (2007: 21,5 millions). Cette nouvelle amélioration de la rentabilité s'explique en grande partie par une optimisation systématique et à grande échelle des processus, laquelle a couvert l'ensemble des domaines, des achats et des stocks à la gestion des risques, sans négliger ni les chantiers, ni la logistique. L'unité est entrée dans l'année 2009 avec un carnet de commandes bien rempli et, surtout, de bonne qualité.

Chiffres-clés Infra

(en milliers de francs)

	12/2008	12/2007
Chiffre d'affaires (IFRS)	1 114 508	1 120 144
EBIT avant charges spéciales (like for like)	24 370	21 464
Frais d'intégration	0	(12 013)
Charges spéciales	(175)	(1 337)
Résultat opérationnel	24 195	8 114
Carnet de commandes y compris associations de travail	652 562	505 943
Effectif du personnel	3 834	3 944

Unité Tunnels + Entreprise totale

L'unité Entreprise totale a enregistré un chiffre d'affaires en baisse par rapport à celui de 2007, ce qui s'explique par la fin du grand projet du Lötschberg (technique ferroviaire), aujourd'hui réalisé, mais sans commande directe de suivi. Les deux autres domaines (travaux souterrains et travaux spéciaux pour tunnels) ont, en revanche, réussi à augmenter leur chiffre d'affaires. Le résultat a enregistré, une fois encore, une évolution extrêmement positive. En outre, l'unité entre dans l'année 2009 avec un carnet de commandes d'un niveau jusqu'ici inégalé, qui exige du personnel supplémentaire. On peut citer, en plus de nombreuses autres commandes de petite ou moyenne importance, le grand chantier de la centrale hydraulique d'Emosson.

Affichant un chiffre d'affaires de CHF 152 millions (2007: 136 millions), cette unité a encore une fois enregistré un résultat opérationnel (EBIT) en nette hausse, qui atteint CHF 26,5 millions (2007: 22,1 millions). Au 31 décembre 2008, le carnet de commandes, y compris les associations de travail, s'inscrit à l'impressionnant niveau de CHF 1013 millions (2007: 756 millions), lequel assure une activité soutenue tout au long de l'année 2009.

Chiffres-clés Tunnels + Entreprise totale

(en milliers de francs)

	12/2008	12/2007
Chiffre d'affaires (IFRS)	151 663	136 063
EBIT avant charges spéciales (like for like)	26 450	22 100
Frais d'intégration	0	(426)
Charges spéciales	(852)	(1 088)
Résultat opérationnel	25 598	20 586
Carnet de commandes y compris associations de travail	1 013 118	756 151
Effectif du personnel	626	601

Division Global Solutions

Implenia Global Solutions est devenue une division opérationnelle depuis une bonne année. De précieuses expériences ont été accumulées au cours de l'exercice écoulé sur ses deux marchés cibles, la Russie et le Moyen-Orient. Nous avons notamment constitué des réseaux avec des partenaires et clients potentiels, tout en construisant une organisation en mesure d'opérer à l'international, avec tous les processus et instruments nécessaires. Nous travaillons déjà sur nos premiers projets.

Cette division est en pleine phase de développement de ses marchés. Dès sa première année d'activité, notre Joint Venture avec Russian Land a atteint son niveau de break even.

Le Representative Office de Dubaï a été inauguré à l'automne 2008. Cette direction locale permet d'accentuer fortement notre présence dans cette région du globe. Les turbulences financières n'ont certes pas épargné certains pays du Golfe, mais Abu Dhabi et le Qatar n'enregistrent jusqu'ici aucun recul significatif. Compte tenu des évolutions récentes de la conjoncture, c'est essentiellement sur ces deux marchés et sur des projets d'infrastructures qu'Implenia concentre ses activités. L'exercice en cours est marqué par une série d'incertitudes économiques, qui pourraient avoir une influence sur notre potentiel commercial à l'étranger. Pour Implenia, le risque est pourtant limité, du fait de sa politique d'entrée sur les marchés résolument prudente, dans une approche à long terme.

Chiffres-clés Global Solutions

(en milliers de francs)

	12/2008	12/2007
Chiffre d'affaires (IFRS)	6 342	6 237
EBIT avant charges spéciales (like for like)	(6 632)	(4 103)
Charges spéciales	0	(20)
Résultat opérationnel	(6 632)	(4 123)
Effectif du personnel	14	7

Ressources humaines

Engagée l'an dernier, la consolidation des processus a déjà pu être menée à bien en cours d'exercice, grâce à l'engagement et à la grande flexibilité de tous nos collaborateurs. La répartition des tâches de notre nouveau Corporate Center, créé en 2007, a été optimisée. Une certaine spécialisation a été favorisée, entraînant une amélioration qualitative des prestations.

Malgré l'embauche de plus de 350 nouveaux collaborateurs, les effectifs sont restés globalement stables en 2008. Le tableau ci-dessous, avec répartition par les plus importantes nationalités, confirme que la quasi-totalité de nos travailleurs étrangers sont originaires de l'Europe des 25.

Nationalité	Nombre d'employés	Pourcentage
Suisse	2504	48,7
Portugal	966	18,8
Italie	515	10,0
Allemagne	202	3,9
Espagne	183	3,6
France	165	3,2

Le «Case Management» a encore tenu un rôle central en 2008. Outre la collaboration avec les personnels soignants qui viennent en aide à nos salariés en cas de maladie ou d'accident, nous menons une campagne de prévention destinée à tous nos collaborateurs de plus de 45 ans, afin de permettre de dépister à temps certains problèmes de santé liés à leur activité spécifique. Grâce au contrôle des absences liées à la maladie et aux accidents, le nombre de jours chômés par collaborateur et par année a encore pu être abaissé, avec un effet positif tant sur la santé de notre personnel que sur l'organisation du travail. De plus, au plan financier, cette réduction a aussi un effet favorable sur les primes d'assurance.

Pour sa part, notre deuxième programme de participation au capital a vu 396 collaborateurs acquérir 61902 actions, au prix préférentiel de CHF 19,95.

Répartition de l'effectif moyen annuel par activité (sans Privera)

	2008	2007
Personnel d'exploitation	3921	4 006
Personnel technique et commercial (PTC)	1464	1456
– Real Estate	536	579
– Travaux	720	789
– Global Solutions	12	4
– Corporate Center, autres	196	84
Total	5385	5462

L'année de la consolidation

Marché suisse de la construction

Grâce au niveau globalement satisfaisant des carnets de commandes, la branche de la construction ne devrait pas connaître d'effondrement en 2009, d'autant qu'elle bénéficiera du programme conjoncturel de la Confédération. En revanche, on peut s'attendre à un léger repli en génie civil, dû à un ralentissement de la dynamique de construction de logements, de bureaux et de bâtiments industriels. Mais, plutôt favorables, les perspectives de croissance dans le domaine des infrastructures devraient permettre au chiffre d'affaires global de se rééquilibrer à son niveau de l'an passé. En général, la construction réagit à l'évolution de la conjoncture économique avec un décalage de 12 à 18 mois. Cela explique qu'elle n'ait, pour l'instant, été que peu touchée par les incertitudes des marchés financiers.

Le caractère volatil des prix de l'acier et de l'énergie, pour l'instant en baisse, assure une détente bienvenue du côté des coûts, après la forte hausse des matières premières. Le marché suisse de la construction reste marqué par une forte concurrence, qui exerce une pression sensible sur les marges.

Groupe Implenia

Implenia aborde l'an 2009 avec un robuste carnet de commandes, en volume comme en qualité, dans tous ses domaines d'activité. D'expérience, en Suisse, les projets ayant reçu leur feu vert ou déjà lancés sont généralement menés à terme. Aujourd'hui, on peut donc s'attendre à un chiffre d'affaires de l'ordre de celui de 2008. Mais, raison des problèmes conjoncturels, de nombreuses incertitudes se font jour quant à l'évolution des entrées de commandes.

Dans le développement de projets, activité par nature volatile, différents programmes pratiquement prêts à être lancés nous donnent des raisons d'être confiants. Mais le climat économique pourrait toutefois entraîner certains retards, en particulier dans ce domaine.

Dans la production, nos deux entités peuvent s'appuyer sur un solide carnet de commandes, dont la stabilité est assurée par une part importante de contrats confiés par des collectivités publiques, auxquels s'ajoutent encore ceux générés par le programme conjoncturel du Conseil fédéral. Toutefois, due à une concurrence acharnée, la pression sur les prix subie par l'unité Infra ne va pas s'estomper. Dans l'unité Tunnels et Entreprise

totale un niveling durable se confirme.

Nous avons défini une stratégie d'internationalisation résolument prudente, concentrée sur les missions de conseil et de gestion de projet. Nous attendons nos premiers contrats importants durant l'exercice 2009 et nous efforçons de compenser le ralentissement ou l'annulation de différents projets en cours, surtout en Russie, par des prestations de planification dans le domaine des infrastructures.

Avec «Vision to Reality», son projet de transformation, le Groupe Implenia va s'adapter à temps pour faire face à l'avenir. La phase d'analyse s'est achevée conformément au calendrier, à la fin de l'année 2008. Le Conseil d'Administration et la direction du Groupe travaillent actuellement à définir la voie à suivre pour Implenia. Une Vision formulée au premier semestre indiquera le cap que se fixe l'entreprise à moyen et plus long terme. A court terme, nous exploitons rigoureusement tout potentiel d'optimisation des coûts et nous tenons à une stricte gestion des liquidités.

L'affaire Laxey nous occupera encore en 2009. Ferme-ment convaincus que la voie qu'ils ont définie est la meilleure pour nos actionnaires et nos collaborateurs, le Conseil d'Administration et la direction continueront de se défendre avec la même détermination contre toute tentative d'acquisition hostile.

En conclusion, compte tenu des prévisions évoquées, nous considérons aujourd'hui les perspectives de notre Groupe pour 2009 avec confiance. Avec Werner Karlen comme CEO et Beat Fellmann comme CFO, nous nous sommes dotés de nouveaux dirigeants de grande envergure qui, avec leurs collègues de la direction, tous hommes d'expérience, feront encore avancer Implenia. Cette année encore, la direction du Groupe mettra tout en œuvre pour optimiser l'efficacité et la compétitivité d'Implenia, condition de sa réussite future.

Perspectives pour 2009

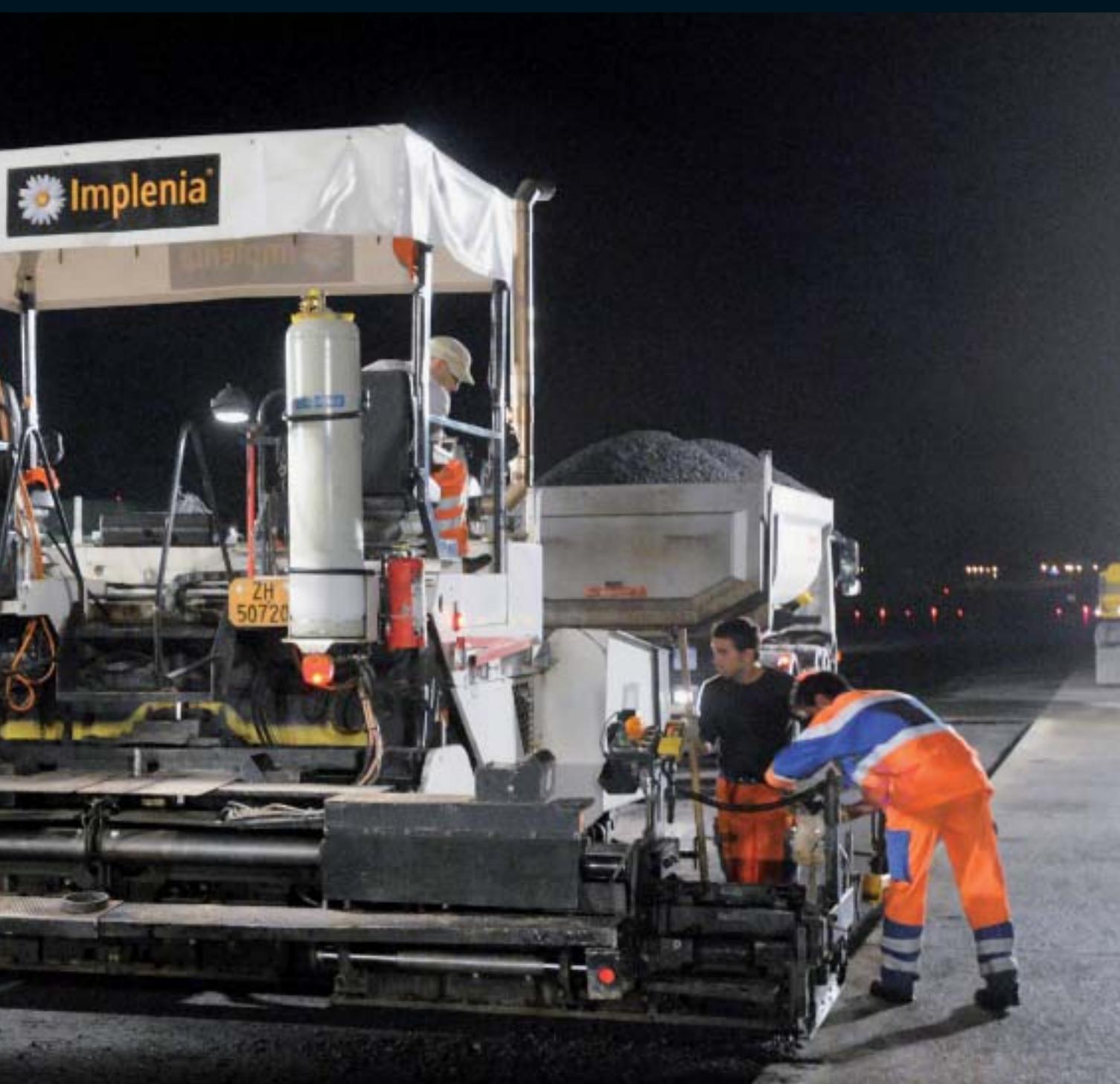
Gouvernance
d'entreprise

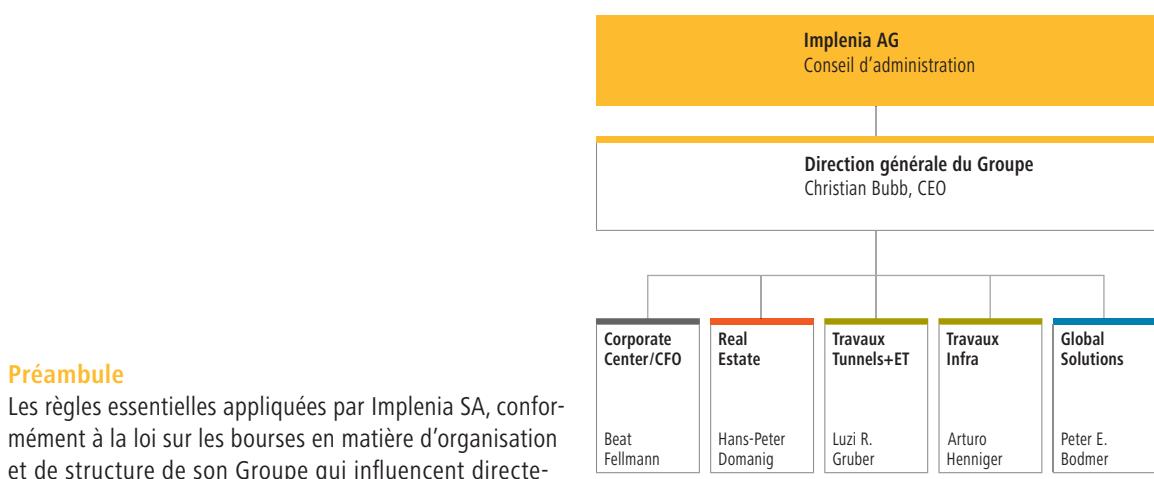
3

Assainissement de piste - Aéroport Zurich-Kloten



Compétence et responsabilité:
accessibilité et transparence.





Préambule

Les règles essentielles appliquées par Implenia SA, conformément à la loi sur les bourses en matière d'organisation et de structure de son Groupe qui influencent directement ou indirectement les intérêts de ses actionnaires, voire des autres parties prenantes de l'entreprise («*Stakeholders*»), sont exposées ci-après, en application de la Directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance de la Six Swiss Exchange du 17 avril 2002, révisée le 29 mars 2006.

Les chapitres et numéros de paragraphe indiqués ci-après correspondent à ceux de la Directive précitée.

1. Structure du Groupe et actionnariat

1.1 Structure du Groupe

Implenia SA, société mère du Groupe, est une société holding qui est propriétaire directe ou indirecte de toutes les sociétés liées au Groupe Implenia.

1.1.1 Structure opérationnelle du Groupe

La structure opérationnelle du Groupe au 31 décembre 2008 se présente comme suit:

1.1.2 Sociétés cotées incluses dans le périmètre de consolidation

Implenia SA, dont le siège est à Dietlikon (ZH), est une société suisse cotée à la SIX Swiss Exchange (No valeur 002386855, code ISIN CH 0023868554, symbole IMPN) depuis le 6 mars 2006. Sa capitalisation boursière au 31.12.2008 était de 536 millions de francs. Elle ne détient aucune participation dans des sociétés cotées incluses dans son périmètre de consolidation.

1.1.3 Sociétés non cotées qui font partie du périmètre de consolidation

La liste des sociétés affiliées incluses dans le périmètre de consolidation, la mention de leur raison sociale, de leur siège social, du capital-actions et des participation détenues par les sociétés du Groupe est mentionnée aux pages 50 et 51 des rapports financiers.

Gouvernance d'entreprise

1.2 Actionnaires importants

Vous trouverez ci-après les noms des actionnaires et groupes d'actionnaires connus et importants qui au 31 décembre 2008 possèdent plus de 3% du capital-actions:

Nom de l'actionnaire	Date	Selon la dernière annonce concernant la publicité des participations		Selon registre des actions au 31.12.2008			
		Nombre d'actions	Pourcentage du capital-actions	Nombre d'actions total	Pourcentage du capital-actions	Actions avec droit de vote	Actions sans droit de vote
Groupe Laxey ^{1,2}	13.11.2007	6 302 773	34,01%	2 667 488	14,4%	909 346	1 758 142
Parmino Holding AG/ Max Rössler	12.09.2007	2 055 633	11,13%	2 283 851	12,4%	2 283 851	—
Groupe Ammann ³	04.03.2008	1 156 438	6,26%	1 156 438	6,26%	1 156 438	—
Groupe Implenia SA/ Russian Land Limited	31.12.2008	684 590	3,71%	684 590	3,71%	308 938	375 652

¹ le groupe Laxey est constitué de The Value Catalyst Fund Ltd., Laxey Investors Ltd., Laxey Investors LP, LP Value Ltd., Leaf Ltd., Laxey Universal Value LP, Altma Sicav PLC in respect of Gardiner Sub-Fund, Sprugos Investments XII LLC, LP Alternative LP, The Laxey Investment Trust PLC, Leaf LP, LAXC Ltd., LIL Investments No. 4 Ltd., Laxey Partners (UK) Ltd., Laxey Partners Ltd.

² Le 28 mars 2008, Laxey a en outre publié dans le rapport intermédiaire définitif de l'offre publique d'achat du 5 novembre 2008 qu'elle détenait au 20 mars 2008 7 033 973 actions (correspondant à 38,08 % du capital). Laxey a depuis lors déclaré avoir augmenté sa participation.

³ le groupe Ammann est constitué de Arthur et Emma Ammann-Stiftung, Ammann Group Holding AG, Madisa AG, Pensionskasse der Ammann Unternehmungen, Ammann-Schellenberg Katharina.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2008, Implenia a reçu plusieurs déclarations concernant la publicité des participations au sens des articles 20 et 21 de la Loi fédérale du 24 mars 1995 sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (LBVM):

Date de publication	Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage du capital-actions
17.01.2008	Russian Land Limited	562 770	3,05%
30.01.2008	Groupe Ammann ³	606 438	3,28%
11.02.2008	Groupe Implenia SA/ Russian Land Limited	970 882	5,26%
03.03.2008	Port Noir Investment Sàrl, Claude Berda		< 3% (avant 5,65%)
04.03.2008	Groupe Ammann	1 156 438	6,26%
29.12.2008	Gruppe Implenia SA/ Russian Land Limited	684 590	3,71% (avant 5,26%)

Depuis le 1^{er} janvier 2009 les publications suivantes ont été communiquées à la SIX Swiss Exchange:

- 16 janvier 2009, Russian Land Ltd. et Implenia SA ont annoncé détenir moins de 3% du capital-actions;
- 22 janvier 2009 , Russian Land Ltd. et Implenia SA ont annoncé détenir 594 730 actions, soit 3,22% du capital-actions;
- 19 fevrier 2009, Russian Land Ltd. et Implenia SA ont annoncé détenir moins de 3% du capital-actions.

1.3 Participations croisées

Il n'existe aucune participation croisée.

2. Structure du capital

2.1 Capital

Le capital-actions au 31 décembre 2008 est de 73 888 000 francs, divisé en 18 472 000 actions nominatives, d'une valeur nominale de 4 francs chacune, entièrement libérées. Le montant du capital conditionnel est de 36 944 000 francs. Il n'existe pas de capital autorisé.

2.2 Indications spécifiques concernant le capital conditionnel

Le capital-actions peut être augmenté conditionnellement d'un montant maximal de 36 944 000 francs par l'émission d'un maximum de 9 236 000 actions nominatives d'une valeur nominale de 4 francs chacune à libérer entièrement. L'augmentation intervient à la suite de l'exercice de droits de conversion et/ou d'option émis en rapport avec des emprunts obligataires ou d'autres instruments du marché financier de la société et/ou des sociétés du Groupe. Le droit préférentiel de souscription des actionnaires sortants est exclu. Le droit de souscrire aux nouvelles actions nominatives appartient aux titulaires respectifs des droits de conversion et/ou d'option. Le Conseil d'administration fixe les conditions de la conversion et/ou de l'option.

Le Conseil d'administration peut exclure partiellement ou totalement le droit prioritaire de souscription des actionnaires lors de l'émission d'emprunts obligataires ou d'autres instruments du marché financier auxquels sont liés des droits de conversion et/ou d'option, si cette émission a lieu dans un but de financement, y compris le refinancement de l'acquisition d'entreprises, de parties d'entreprises, de participations ou de nouveaux projets d'investissement et/ou d'émission sur le marché national ou international des capitaux. Si, par décision du Conseil d'administration, le droit prioritaire de souscription n'est maintenu ni de manière directe, ni de manière indirecte, (1) les emprunts obligataires ou les autres instruments du marché financier doivent être émis aux conditions du marché, (2) l'émission de nouvelles actions

nominatives doit se faire aux conditions du marché en prenant en considération de manière équitable le cours de bourse des actions nominatives et/ou d'instruments comparables ayant une valeur de marché et (3) les droits de conversion et/ou d'option ne doivent pouvoir être exercés que pour un maximum de 10 ans à partir de la date d'émission pertinente.

L'acquisition d'actions par l'exercice de droits de conversion et/ou d'option, de même que tout transfert consécutif des actions nominatives, sont soumis aux restrictions à l'inscription conformément à l'article 7, alinéa 4 des statuts de Implenia SA (cf. chiffre 2.6 ci-dessous).

Jusqu'au 31 décembre 2008 il n'y a pas eu utilisation du capital conditionnel.

2.3 Modification du capital au cours des trois derniers exercices

En milliers de francs	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Capital-actions nominatives	73 888	83 124	89 589
Réserves	305 289	292 220	269 492
Bénéfice de l'année	40 968	24 819	5 277
Intérêts minoritaires	4 983	4 731	4 192
Total des fonds propres	425 128	404 894	368 550

2.4 Actions et bons de participation

Le capital-actions au 31 décembre 2008 se compose de 18 472 000 actions nominatives d'une valeur nominale de 4 francs, entièrement libérées. Chaque action donne droit à une voix à l'Assemblée générale, ainsi que droit à un dividende. Il n'y a pas d'action à droit de vote privilégié ou comportant des avantages analogues. Il n'existe pas de bons de participation.

2.5 Bons de jouissance

Il n'existe pas de bons de jouissance.

2.6 Restrictions de transfert et inscriptions des «nominees»

2.6.1 Restrictions de transfert

Il n'existe pas de clause de pourcentage permettant de justifier une restriction de transfert d'actions.

Conformément à l'article 7, al. 4, lit b) des statuts de Implenia SA une restriction de transfert est possible dès lors qu'au vu des informations à disposition de la société, la reconnaissance d'un acquéreur comme actionnaire peut ou pourrait empêcher la société de fournir les preuves exigées par la loi quant à la composition du cercle de ses actionnaires.

Les modalités d'application de cette clause sont définies dans le règlement du Conseil d'administration intitulé «Inscription des actions nominatives et tenue du registre des actions de Implenia SA» (le règlement peut être obtenu sous www.implenia.com, rubrique «A propos d'Implenia» – «Règlement d'enregistrement»).

Ce règlement prévoit que le Conseil d'administration inscrit au registre des actions un actionnaire étranger comme actionnaire avec droit de vote dans la mesure où:

- (i) l'actionnaire étranger remplit les conditions que tout actionnaire doit respecter (cf. chiffres 2 à 4 du règlement),
- (ii) le nombre total des actions inscrites avec droit de vote au registre des actions détenues par des actionnaires étrangers ne dépasse pas la limite de 20% de toutes les actions inscrites au registre des actions avec droit de vote et
- (iii) le nombre d'actions inscrites avec droit de vote au registre des actions et détenues par l'actionnaire étranger en question ne dépasse pas 10%.

Au-delà de ces limites, les actionnaires étrangers ne seront inscrits que sur présentation d'une décision des autorités compétentes du siège de la Société, selon laquelle la Société et ses filiales ne seront pas considérées comme dominées par des personnes à l'étranger après l'inscription au registre des actions de l'actionnaire étranger supplémentaire. Tout actionnaire tombant sous la définition de personne à l'étranger selon l'art. 5 de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) en liaison avec l'art. 6 LFAIE, ainsi que tout fiduciaire qui n'a pas divulgué les actionnaires qui sont derrière lui, seront considérés comme actionnaires étrangers au sens de la présente disposition.

2.6.2 Motif de l'octroi de dérogations

Il n'y a pas eu de dérogation pendant l'exercice.

2.6.3 Admissibilité des inscriptions de «nominees»

Conformément à l'article 7, al. 4, lit a) des statuts de Implenia SA les personnes qui ne fournissent pas la preuve qu'elles ont acquis et détiennent les actions nominatives en leur propre nom et pour leur propre compte ne sont inscrites au registre des actions comme fiduciaire avec droit de vote que si elles se déclarent prêtées, par écrit, à divulguer les noms, les adresses et le nombre d'actions des personnes pour le compte desquelles elles détiennent des actions en remplissant le formulaire intitulé «Demande d'inscription comme fiduciaire» (le formulaire peut être obtenu sous www.implenia.com, rubrique «A propos d'Implenia» – «Règlement d'enregistrement» – «Demande d'inscription pour fiduciaire»).

Les modalités d'application de cette clause sont définies dans le règlement du Conseil d'administration intitulé «Inscription des actions nominatives et tenue du registre des actions de Implenia SA» (cf. chiffre 2.6.1 ci-dessus).

Le Conseil d'administration peut conclure des accords avec les fiduciaires au sujet de leur obligation de communication.

2.6.4 Procédure et conditions auxquelles les priviléges statutaires et les restrictions de transférabilité peuvent être abolis.

Il n'existe pas de priviléges statutaires et la levée des restrictions de transférabilité nécessite une décision de l'Assemblée générale recueillant au moins les 2/3 des voix attribuées aux actions représentées.

2.7 Emprunts convertibles et options

Il n'existe pas d'emprunts convertibles, ni d'options.

3. Conseil d'administration

3.1 Membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de neuf membres. Lors de l'Assemblée générale ordinaire du 8 avril 2008 un nouveau membre a été élu en la personne de M. Urs Häner.

Aucun membre du Conseil d'administration n'exerce de fonction de direction opérationnelle.

Au cours des trois derniers exercices aucun membre du Conseil d'administration n'a fait partie des organes de direction de l'émetteur ou d'une société du même groupe.

Aucun membre du Conseil d'administration n'en-tretient de relations d'affaires étroites avec le Groupe Implenia.

Anton Affentranger (né en 1956, de nationalité suisse) M. Affentranger est président du Conseil d'administration depuis mars 2006. Il est également fondateur et président d'Affentranger Associates SA, président du Conseil d'administration de Corporate Investment Management Affentranger Holding SA, de Dartfish SA et de Transmission Technology Holding SA, vice-président du Conseil d'administration de Mikron Holding SA, membre du Conseil d'administration de Ammann Group Holding SA, ainsi que président du Conseil de la Fondation Casin.

M. Affentranger a travaillé pour l'UBS à New-York, Hong Kong et Genève, puis comme membre de la direction générale de la banque, à Zurich. Il a occupé les fonctions d'associé et de CEO de la banque privée Lombard Odier & Cie et de CFO de Roche Holding SA avant d'entrer, en 1999, au Conseil d'administration de Zschokke Holding SA et d'en devenir président en 2003. Il a obtenu une licence en sciences économiques de l'Université de Genève.

Markus Dennler (né en 1956, de nationalité suisse) M. Dennler est vice-président du Conseil d'administration depuis mars 2006. Il est également vice-président du

Conseil d'administration de Allianz Suisse Société d'Assurances et membre des Conseils d'administration de Swissquote Holding SA, de Petroplus Holdings SA et de Jelmoli Holding SA, ainsi que conseiller de la British-Swiss Chamber of Commerce. Engagé par le Credit Suisse Group en 1986, M. Dennler est parvenu à la direction générale de Winterthur Assurances et de Credit Suisse Financial Services. Début 2005, il s'est installé comme avocat indépendant à Zurich. De 2005 à 2006 il a présidé le Conseil d'administration de Batigroup Holding SA jusqu'à la fusion avec Zschokke Holding SA. M. Dennler est licencié et docteur en droit de l'Université de Zurich. Il a obtenu son brevet d'avocat à Zurich.

James Lionel (Jim) Cohen (né en 1942, de nationalité britannique)

M. Cohen est Senior Independent Director de la société office2office plc qui est entrée en Bourse en 2004. Il préside également une société privée, filiale d'Actis, spécialisée dans la fourniture d'installations provisoires de production d'électricité en Afrique. A l'issue de ses études universitaires, il commence par être l'Assistant Private Secretary de deux ministres, avant d'entreprendre une carrière dans le secteur privé. Après avoir occupé différentes fonctions dirigeantes au sein des sociétés GEC et GTE, il rejoint Balfour Beatty en 1993. Il crée alors les activités de Private Public Partnership (PPP), dont il devient la force vive, supervise par la suite ce nouveau secteur tout en développant dès 1996 les affaires ferroviaires. En 2007, il s'est retiré de Balfour Beatty plc. M. Cohen a grandi en Angleterre. Il est titulaire d'un MA (Classics) du King's College, Cambridge et d'un B Phil (Economics) de l'Université de York.

Claudio Generali (né en 1943, de nationalité suisse)

M. Generali est président de CORSI (Società cooperativa per la radiotelevisione svizzera di lingua italiana), vice-président du Conseil d'administration de SRG SSR idée suisse et de la Fondation Swiss Aviation, ainsi que président du Conseil d'administration de Schindler Elettronica SA et président de l'Association Bancaire Tessinoise. De 1974 à 1982, il a été directeur général adjoint de la Banca dello Stato del Cantone Ticino, de 1983 à 1989, membre du gouvernement tessinois (département des finances et des constructions), de 1990 à 2005, président du Conseil d'administration de la Banca del Gottardo. Il était membre du Conseil d'administration de Batigroup Holding SA depuis 1997. M. Generali est licencié ès sciences économiques de l'Université de Genève.

Ian Andrew Goldin (né en 1955, de nationalité française)

M. Goldin a grandi en Afrique du Sud. Il a étudié à l'Université du Cap et ensuite en Angleterre. Après la fin de ses études et une brève incursion dans le secteur privé, il est nommé Director of Trade Programme auprès de l'OCDE. Il prend ensuite des fonctions de spécialiste des infrastructures au sein de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque Mondiale), à Washington D.C./ USA, avant de devenir l'économiste en chef de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), à Londres. En 1996, il transforme la Development Bank of Southern Africa (DBSA, Banque de développement de l'Afrique australie), à Johannesburg, en assumant les charges de Chief Executive et de Managing Director. En 2001, il retourne au groupe de la Banque mondiale, à Washington D.C., où il est nommé Director of Development Policy. Il accède en 2003 au poste de vice-président et se voit confier des responsabilités étendues au sein de la Banque mondiale. Depuis 2006, M. Goldin est Directeur de la James Martin 21st Century School et Professorial Fellow à l'Université d'Oxford. M. Goldin est titulaire d'un MSc de la London School of Economics et d'un PhD de l'Université d'Oxford.

Urs Häner (né en 1953, de nationalité suisse)

M. Häner est CEO de LLC Russian Land Management Services, Moscou. De 1991 à 1993, il a été CEO de la filiale australienne du Credit Suisse. Par la suite, jusqu'en 1997, il a été responsable, en tant que CEO, de l'implantation des activités du Credit Suisse en Russie. A partir de 1997, il a assumé la fonction de CEO de la filiale russe de la Republic National Bank of New York. Celle-ci ayant été reprise en 1999 par HSBC, il a travaillé jusqu'en 2001 comme CEO de HSBC Russie. En 2001, il a été nommé CEO de STT Group (actuellement Russian Land). Il a également occupé la fonction de CEO adjoint de Sibir Energy plc, de 2004 à 2007, ainsi que celle de membre du Conseil d'administration de cette même société, de 2001 à 2007. M. Häner est titulaire de deux licences de l'Université de St-Gall dans les domaines de l'économie et du droit (lic. oec. HSG, lic. rer. publ. HSG).

Patrick Hünerwadel (né en 1959, de nationalité suisse) M. Hünerwadel est associé de l'étude d'avocats Lenz & Staehelin depuis 1994 et chargé de cours en droit des sociétés et en droit des obligations à l'Université de Saint-Gall. De 1997 à 1999, il a été membre du Conseil d'administration de Batigroup Holding SA, dont il a assumé la vice-présidence de 1999 jusqu'à la fusion avec Zschokke Holding SA. M. Hünerwadel est licencié et docteur en droit de l'Université de Saint-Gall. Il a obtenu son brevet d'avocat à Zurich.

Toni Wicki (né en 1944, de nationalité suisse)

M. Wicki est délégué du Conseil d'administration et CEO de RUAG Holding, membre du Conseil d'administration de différentes sociétés affiliées ou associées à cette dernière, ainsi que membre du Conseil de fondation de l'Eisenbibliothek Paradies. Après avoir exercé différentes fonctions dans des entreprises de technologies, telles que ABB et Leica, M. Wicki a été Chef de l'armement de l'armée suisse. Jusqu'au moment de la fusion avec Batigroup Holding SA, il a été vice-président du Conseil d'administration de Zschokke Holding SA. Il est ingénieur en machines diplômé de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich.

Philippe Zoelly (né en 1948, de nationalité suisse)

M. Zoelly est associé indépendant d'une étude d'avocats genevoise. Son activité principale consiste dans le conseil, la négociation et la représentation en justice en matière commerciale, en particulier dans les domaines de la responsabilité civile et du droit des assurances, du droit de la faillite et de la gestion des droits d'auteurs. Il assume également des mandats officiels de curateur et liquidateur de sociétés. M. Zoelly est membre du Conseil d'administration de la Société Suisse des Auteurs (SSA) et président du Fonds de Secours de la SSA. Il était membre depuis 2005 du Conseil d'administration de Zschokke Holding SA. Licencié en droit de l'Université de Fribourg, il a obtenu son brevet d'avocat à Genève.

3.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Les indications concernant ce point sont mentionnées dans le point 3.1 ci-dessus dans le profil individuel de chaque membre du Conseil.

3.3 Interdépendances

Ce point a été supprimé dans le cadre de la révision du 29 mars 2006 de la Directive sur la Corporate Governance.

3.4 Election et durée du mandat

3.4.1 Principes de la procédure d'élection et limitations de la durée du mandat

Le 8 avril 2008, l'Assemblée générale ordinaire a réélu individuellement six membres du Conseil d'administration et élu M. Urs Häner comme nouveau membre du Conseil d'administration. La durée du mandat d'un membre du conseil est de 2 ans, renouvelable. Le mandat commence avec l'élection à l'Assemblée générale ordinaire et s'achève à l'Assemblée générale ordinaire qui se tient l'année de la fin de son mandat, sous réserve de démission ou de révocation anticipée. La limite d'âge est fixée à 70 ans. Le président, le vice-président et le secrétaire sont désignés par le Conseil d'administration.

3.4.2 Première élection et durée restante du mandat

La première élection, la réélection et la durée restante du mandat de chacun des membres du Conseil d'administration sont exposées dans le tableau ci-dessous:

Membres du Conseil d'administration	Première élection	Réélection	Echéance du mandat
Anton Affentranger	20.12.2005	08.04.2008	AG 2010
Markus Dennler	20.12.2005	08.04.2008	AG 2010
Claudio Generali	20.12.2005	08.04.2008	AG 2010
Patrick Hünerwadel	20.12.2005	08.04.2008	AG 2010
Toni Wicki	20.12.2005	08.04.2008	AG 2010
Philippe Zoelly	20.12.2005	08.04.2008	AG 2010
James Lionel Cohen	24.04.2007		AG 2009
Ian Andrew Goldin	24.04.2007		AG 2009
Urs Häner	08.04.2008		AG 2010

Membres du Conseil d'administration	Comité présidentiel	Comité stratégique	Comité d'audit	Comité de nomination-rémunération
Anton Affentranger	• (président)	•	•	
Markus Dennler	•			• (président)
James Lionel Cohen		• (président)		
Claudio Generali	•		•	
Ian Andrew Goldin	•			
Urs Häner	•			
Patrick Hünerwadel	•	•	•	
Toni Wicki			• (président)	
Philippe Zoelly				•

3.5 Organisation interne

3.5.1 Répartition des tâches au sein du Conseil d'administration

Hormis les compétences du président, indiquées ci-après, il n'y a pas de répartition des tâches au sein du Conseil d'administration. Le président a la compétence de désigner les membres du Conseil d'administration des sociétés dans lesquelles Implenia SA détient une participation d'au moins 50%. Il est habilité, en cas d'urgence, lorsqu'une décision du Conseil d'administration ne peut plus intervenir à temps et lorsqu'il peut s'attendre à recevoir l'accord de ce dernier, à assumer les tâches du Conseil d'administration. Dans ce cas il doit en informer immédiatement les membres du Conseil d'administration.

3.5.2 Composition, attribution et délimitation des compétences de tous les comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a constitué en son sein quatre comités consultatifs (sans compétence de décision), le comité présidentiel, le comité stratégique, le comité d'audit et le comité de nomination-rémunération. Ils ont pour principales tâches de s'assurer de la bonne application des recommandations du «Code suisse de bonne pratique» et de faire rapport au Conseil d'administration, afin de lui permettre de préparer ses décisions ou d'exercer sa fonction de surveillance. Leurs compétences sont définies dans le règlement d'organisation (ci-après désigné «RO») d'Implenia SA, ainsi que dans le règlement de chacun de ces comités.

Les différents comités et leur composition sont décrits dans le tableau à gauche:

Le comité présidentiel s'occupe du développement de l'entreprise, de la stratégie et assume toutes les autres tâches que lui délègue le Conseil d'administration. Le comité présidentiel siège aussi souvent que les affaires le requièrent (art. 3.3 lit. b) RO de Implenia SA).

Le comité stratégique s'occupe du développement de l'entreprise et particulièrement de la stratégie du Groupe. Le comité stratégique siège aussi souvent que les affaires le requièrent, au minimum 2 fois par an (art. 3.4 lit. b) RO de Implenia SA).

Le comité d'audit exerce la fonction de comité de contrôle pour le Conseil d'administration. A ce titre, il est responsable des contrôles internes et de l'application des principes de présentation des comptes reconnus et prescrits par la loi. Il coordonne et harmonise les travaux de révision interne et externe. Il est chargé de la communication régulière entre l'organe de révision interne et externe et le Conseil d'administration. Il formule les missions

incombant à l'organe interne et externe de révision. En cas de besoin, il est compétent pour ordonner des contrôles spéciaux. Le comité siège à intervalles réguliers, au minimum 2 fois par an (art. 3.1 lit. b) RO de Implenia SA).

Le comité de nomination-rémunération prépare la planification de la succession au Conseil d'administration et à la Direction du Groupe et aide le Conseil d'administration à sélectionner les meilleurs candidats pour siéger en son sein et au sein de la Direction du Groupe. Il assiste le Conseil d'administration et le Chief Executive Officer lors de la détermination des rémunérations au plus haut niveau de l'entreprise (Conseil d'administration et Direction du Groupe). Le comité de nomination-rémunération siège aussi souvent que les affaires le requièrent, au minimum 2 fois par an (art. 3.2 lit. b) RO de Implenia SA).

3.5.3 Méthode de travail du Conseil d'administration et de ses comités

Le Conseil d'administration s'est réuni 16 fois sur convocation de son président, dont 8 séances ont eu lieu sous forme de conférence téléphonique. La durée moyenne des séances est de 5 heures et de 1 à 2 heures pour les conférences téléphoniques. L'ordre du jour et la documentation y relative sont envoyés avec la convocation aux membres du Conseil, préalablement aux séances. Le Chief Executive Officer et le Chief Financial Officer sont, dans la règle, invités à participer aux séances du Conseil. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal.

Le comité présidentiel est constitué par le président, le vice-président et un autre membre du Conseil d'administration désigné par ce dernier. Les membres des comités stratégique, d'audit et de nomination-rémunération sont désignés par le Conseil d'administration. Chacun de ces comités s'organise lui-même et élabore son propre règlement, qui doit être approuvé par le Conseil d'administration. La méthode de travail de ces comités est la même que celle du Conseil. Le comité présidentiel n'a pas tenu de séance en 2008.

Le comité stratégique s'est réuni 2 fois. La durée moyenne des séances est de 4 heures.

Le comité d'audit s'est réuni 3 fois. La durée moyenne des séances est de 4 heures. Le CEO, le CFO et le Risk Manager prennent part aux séances du comité. L'organe de révision a participé partiellement à 2 séances du comité.

Le comité de nomination-rémunération s'est réuni 7 fois. La durée moyenne des séances est de 3 à 4 heures.

3.6 Compétences

Hormis les compétences qui lui sont réservées par la loi, les statuts et le règlement d'organisation, le Conseil d'administration a délégué la gestion de Implenia SA et de ses sociétés affiliées au Chief Executive Officer (CEO), selon le règlement d'organisation de Implenia SA.

Le CEO assume la direction de l'entreprise dans la mesure où elle n'est pas attribuée à d'autres organes par la loi, les statuts ou le règlement d'organisation. Il est responsable de la gestion des affaires et de la représentation du Groupe, notamment de sa direction opérationnelle et de l'application de la stratégie. Il est habilité à déléguer et/ou à assumer les tâches qui lui ont été attribuées conformément au règlement d'organisation, dans la mesure où ces dernières ne sont pas réservées au Conseil d'administration. Le CEO délègue la gestion de l'entreprise aux membres de la Direction générale du Groupe dans le cadre du règlement d'organisation.

Selon les besoins et sur demande, le CEO informe le président et les membres du Conseil d'administration de la marche générale de l'entreprise, des affaires spéciales et des décisions qu'il a prises. Il communique immédiatement, par écrit ou oralement, au président et, le cas échéant, aux membres du Conseil d'administration tout événement extraordinaire.

3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale

Pour contrôler la façon dont le CEO/les membres de la Direction générale du Groupe s'acquittent des compétences qui leur sont attribuées, le Conseil d'administration dispose des instruments d'information et de contrôle suivants:

	annuel	semestriel	trimestriel	mensuel
MIS (Management Information System)				×
Clôture (bilan, compte de résultat, décompte analytique, flux de trésorerie, par unité et consolidé)	×	×	×	
Budget (par unité et consolidé)	×			
Plan à 3 ans roulant (par unité et consolidé)	×			
Rapport du Risk management		×		

Avec l'introduction du système de contrôle interne et conformément aux nouvelles dispositions légales (art. 728 a al. 1 ch. 3 et 728 b al. 1 CO), le réviseur externe procède à la vérification de l'existence du système de contrôle et établit un rapport à l'attention du Conseil d'administration.

Les documents sont discutés et analysés en séance de Direction générale du Groupe. Ils sont remis au président du Conseil d'administration, avec les commentaires appropriés. Une analyse détaillée est présentée par la Direction générale du Groupe (CEO et CFO) lors de chaque séance du Conseil d'administration.

La mission du Risk Manager porte essentiellement sur le contrôle des procédures touchant à la calculation, l'exécution et le suivi des chantiers. Il exerce également un contrôle de l'organisation des centres de profit et de l'organisation interne des unités opérationnelles et administratives.

Le MIS (Management Information System) est établi chaque mois. Il donne des renseignements sur le développement du chiffre d'affaires, des marges, du carnet de

commandes, de l'évolution des liquidités, de l'état de la facturation, de l'effectif du personnel. Il est établi à la date de référence et comporte une estimation annuelle.

Le CEO, le CFO, ainsi que le Risk Manager participent à chaque séance du comité d'audit. Ils fournissent les informations détaillées sur le développement des affaires, commentent celles-ci et répondent aux questions des membres du comité d'audit.

Le Conseil d'administration a confié un mandat d'audit interne à une grande société de révision. Les rapports résultant des contrôles effectués ont été remis aux membres du comité d'audit avec les commentaires et recommandations nécessaires. Par ailleurs, le réviseur interne a été en contact avec l'organe de révision externe.

4. Direction générale

Christian Bubb était, pour l'exercice 2008, le Chief Executive Officer (CEO) du Groupe. A ce titre, il était responsable de la direction générale de Implenia SA et de ses sociétés affiliées. Il dirigeait la Direction générale du Groupe, laquelle est répartie en différents secteurs dont la responsabilité a été déléguée à chacun des membres de la Direction générale du Groupe. Au 1^{er} février 2009, Werner Karlen a pris ses fonctions de CEO.

4.1 Membres de la Direction générale

Christian Bubb (né en 1943, de nationalité suisse)

Outre sa fonction de CEO du Groupe, M. Bubb est en charge du service des achats. Après avoir achevé sa formation d'ingénieur diplômé de l'EPFZ, il a collaboré à la direction de grands chantiers. M. Bubb a rejoint le Groupe Zschokke en 1971. En 1984, il a été nommé directeur des travaux spéciaux de AG Heinr. Hatt-Haller, Hoch- & Tiefbau-Unternehmung, en 1986, directeur de la production de cette dernière, en 1988, directeur de la région de Zurich et, en 1994, CEO du Groupe Zschokke.

Beat Fellmann (né en 1964, de nationalité suisse)

Au 1^{er} octobre 2008, M. Fellmann a repris les fonctions de CFO et de directeur du Corporate Center d'Implenia, précédemment occupées par M. Merlo. Il a obtenu son diplôme en Sciences économiques à l'Université de Saint-Gall et il est expert-comptable diplômé. M. Fellmann a commencé sa carrière dans la révision interne au sein du groupe industriel Bühler, actif à l'international. Par la suite, il a été nommé assistant du CEO et du président du Conseil d'administration, puis il s'est spécialisé dans les projets de financement. En 1998, il a rejoint le Groupe

Holcim en qualité de responsable des Financial Holdings. Dans cette fonction il rapportait au CFO et assumait les responsabilités de toutes les sociétés financières et de holding. En 2005, il a été nommé CFO adjoint du groupe et responsable pour la fiscalité du Groupe, ainsi que pour les domaines IT et comptabilités & controlling de la société de gestion.

Hans-Peter Domanig (né en 1956, de nationalité suisse)
M. Domanig est responsable du secteur Real Estate. A ce titre, il dirige Implenia Entreprise Générale SA, Implenia Development SA, Implenia Investment Management SA, Reuss Engineering SA et Tetrag Automation SA. Il est président du Conseil d'administration de OLMeRO SA et membre du Conseil d'administration de Calex SA.

Après avoir achevé sa formation technique et d'économiste d'entreprise, il a travaillé comme directeur au sein du Groupe Iwobau. M. Domanig a rejoint le Groupe Zschokke en 1992, au sein duquel il a exercé diverses fonctions jusqu'en 1997, avant de prendre la direction de l'entreprise générale. M. Domanig est président de l'Association Suisse des Entrepreneurs Généraux (ASEG). En tant que chargé de cours à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, il fait part de son expérience professionnelle aux futurs ingénieurs.

Luzi Reto Gruber (né en 1951, de nationalité suisse)
M. Gruber est responsable du secteur Travaux, Tunnels et Entreprise totale qui fait partie de Implenia Construction SA. Ingénieur civil diplômé EPF/SIA, M. Gruber a été, de 1976 à 1979, assistant et collaborateur scientifique du professeur Christian Menn, à l'EPF Zurich, de 1979 à 1993, chef de chantier, directeur de projet et directeur de LGV Impresa Costruzioni SA, de 1993 à 1996, chef de la production pour la région Est de la Société Anonyme Conrad Zschokke, de 1996 à 1997, chef de la division IV du Groupe Stuag SA et, depuis 1997, responsable de section tunnels + ponts et membre de la direction du Groupe Batigroup. A ce titre il a dirigé les divisions Grands Projets et Infra Est. M. Gruber est président du comité de pilotage de Swissconditions (normes SIA 118), membre des comités de direction du Groupe Fachverband INFRA et du Groupe spécialisé pour les travaux souterrains/SIA (GTS) ainsi que membre du Normenbeirat Bau (NBB).

Arturo Henniger (né en 1956, de nationalité suisse)

M. Henniger est responsable du secteur Travaux Infra qui regroupe, dans Implenia Construction SA, les bâtiments, les routes et le génie civil, les ouvrages d'art, ainsi que les travaux spéciaux. Après avoir achevé sa formation d'ingénieur diplômé de l'EPFZ, il a travaillé, de 1982 à 1988, comme directeur de travaux pour différentes sociétés, en Afrique du Sud et en Italie. De 1988 à 1997, il a collaboré pour le compte de Locher & Cie AG comme chef de chantier à divers grands travaux de tunnels. M. Henniger a rejoint le Groupe Zschokke en 1998, au sein duquel il a dirigé, en tant que responsable des travaux industriels, Zschokke Locher SA jusqu'à la fusion de cette dernière, en 2005, avec Zschokke Construction SA, avant de prendre la direction de cette société.

Peter E. Bodmer (né en 1964, de nationalité suisse)

M. Bodmer est responsable du secteur Global Solutions (activités internationales). A ce titre il dirige Implenia Global Solutions Ltd. Depuis 2006 il est membre du Conseil d'administration de Züblin Immobilien AG, et depuis 2008, de celui de Peach Property Group SA. Après un apprentissage de mécanicien en machines et une formation de base en construction mécanique à l'EPF de Zurich, il a étudié à l'Université de Zurich où il a obtenu sa licence en économie en 1993, suivie en 2003 d'un MBA à l'IMD de Lausanne. M. Bodmer a occupé différents postes au sein de deux sociétés industrielles, avant d'entrer au service du groupe Krebsöge (ancienne entreprise du groupe Maag) en 1995, en Allemagne, où il a travaillé comme directeur adjoint et Chief Financial Officer. Pendant la phase de scission du Groupe, M. Bodmer a assumé un mandat pour l'acheteur (tout d'abord pour le groupe américain Sinter Metals Inc. puis pour la société britannique GKN plc) en tant que responsable financier pour l'Europe (Chief Financial Officer Europe) et de directeur du département informatique (Information Systems), puis en qualité de responsable des ressources humaines et de l'intégration de toutes les sociétés européennes du groupe GKN Sinter Metals (Europe). En 1999, M. Bodmer a repris les fonctions de Chief Financial Officer et de Chief Operating Officer au sein du groupe coté en bourse Maag Swiss Real Estate Group, jusqu'à la fusion avec SPS Swiss Prime Site. M. Bodmer a rejoint en 2005 le Groupe Zschokke, au sein duquel il a dirigé l'ancienne division Real Estate.

4.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Les indications concernant ce point sont mentionnées dans le point 4.1 ci-dessus dans le profil individuel de chaque membre de la Direction.

4.3 Contrats de management

Il n'existe pas de contrat de management confié à des tiers.

5. Rémunérations, participations et prêts

5.1 Contenu et procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation

La rémunération des membres en exercice du Conseil d'administration, du CEO et des membres de la Direction générale du Groupe est fixée par le Conseil d'administration, sur proposition du comité de nomination-rémunération.

Conseil d'administration

La rémunération des membres en exercice du Conseil d'administration est fixe. Elle est déterminée au mois de décembre et composée d'une part en espèces, ainsi que d'une part en actions, à l'exception de celle de quatre membres du Conseil d'administration qui est versée entièrement en espèces. Les actions sont bloquées pour une période de 3 ans.

Direction générale du Groupe

La rémunération des membres de la Direction générale du Groupe est constituée de deux éléments, l'un versé en espèces, l'autre en actions. Celui versé en espèces comporte une partie fixe et une partie variable. Celui versé en actions ne comporte qu'une partie fixe. La partie variable de la rémunération versée en espèce est dépendante de l'atteinte des objectifs financiers fixés par le Conseil d'administration. Cet objectif est déterminé sur la base du budget annuel. La base de calcul est déterminée:

- a) pour 50% par l'atteinte de l'EBITDA budgétisée
- b) pour 50% sur la base d'un objectif calculé sur le niveau du capital investi moyen du Groupe.

La part variable de la rémunération en espèces est versée en cas d'atteinte de l'objectif. Le dépassement de l'objectif correspond à une augmentation proportionnelle

de la part variable. Au contraire, la non réalisation de l'objectif correspond à une diminution proportionnelle de la part variable.

La rémunération du CEO est basée sur le même principe, mais comporte en plus une partie variable dans l'élément de la rémunération versé en actions. La partie variable versée en actions est déterminée selon les mêmes critères que ceux mentionnés ci-dessus.

Les actions remises au titre de la rémunération versée en actions sont bloquées pour une période de 3 ans. Celles remises au CEO dans le cadre de la partie variable de sa rémunération versée en actions ne sont pas bloquées.

Au mois de décembre, le comité de nomination-rémunération analyse les performances individuelles des membres de la Direction générale du Groupe, ainsi que les performances des activités dont le membre de la Direction générale du Groupe est responsable. Le comité de nomination-rémunération établit une proposition qui est analysée et entérinée par le Conseil d'administration.

Les indications supplémentaires concernant les indemnités objet de l'article 663 b bis CO sont mentionnées dans l'annexe 8 du bilan, soit aux pages 60–63 du rapport financier.

6. Droits de participation des actionnaires

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

6.1.1 Le droit de vote peut être refusé (i) à la personne qui, à la demande de la société, ne déclare pas expressément qu'elle a acquis et détient les actions nominatives en son propre nom et pour son propre compte ou si, intervenant alors comme «nominee», elle ne se déclare pas prête, par écrit, à divulguer les noms, les adresses et le nombre d'actions des personnes pour le compte desquelles elle détient des actions (art. 7 al. 4 lit. a) statuts de Implenia SA), (ii) si la reconnaissance d'un acquéreur

comme actionnaire peut empêcher la société de fournir les preuves exigées par la loi quant à la composition du cercle de ses actionnaires (art. 7 al. 4 lit. b) statuts de Implenia SA). Le Conseil d'administration peut conclure des accords avec les «nominees» au sujet de leur obligation de divulgation (cf. point 2.6. du présent rapport et www.implenia.com, rubrique «A propos d'Implenia»).

6.1.2 Aucune dérogation aux règles précitées n'a été accordée pendant l'exercice.

6.1.3 Les limitations statutaires du droit de vote sus-décrtes peuvent être abolies par une modification des statuts qui requiert une décision de l'Assemblée générale recueillant au moins les deux tiers des voix attribuées aux actions représentées (art.16 statuts de Implenia SA).

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2007, qui avait pour unique objet de soumettre aux votes des actionnaires le maintien ou la suppression de la clause statutaire permettant au Conseil d'administration de refuser le droit de vote aux acquéreurs d'actions nominatives si la reconnaissance d'un acquéreur comme actionnaire empêche ou pouvait empêcher la société de fournir les preuves exigées par la loi quant à la composition du cercle de ses actionnaires (art. 7 al. 4 lit. b) statuts de Implenia SA), la suppression de cette clause a été refusée à 86,8% des voix.

6.1.4 Conformément à l'article 13, al. 3–5 des règles statutaires concernant la participation à l'Assemblée générale de Implenia SA, un actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée générale par un autre actionnaire ayant le droit de vote en utilisant la procuration attachée à la carte d'admission. Les représentants des organes et des dépositaires, ainsi que les représentants indépendants désignés par la société n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Les mineurs et les personnes sous tutelle peuvent se faire représenter par leur représentant légal, les personnes mariées par leur conjoint et les personnes morales par une personne titulaire de la signature sociale ou par un autre représentant autorisé, ceci même lorsque de tels représentants ne sont pas

actionnaires de la société. Le président de l'Assemblée générale se prononce sur l'admissibilité d'une représentation.

6.2 Quorums statutaires

L'Assemblée générale prend ses décisions conformément aux majorités requises par la loi. Les statuts ne fixent pas de majorités différentes, à l'exception de la suppression ou de la simplification de la restriction de la transmissibilité des actions qui nécessite la majorité de deux tiers des voix des actions représentées (art. 16 statuts de Implenia SA). La prise de décision sur la fusion, la scission et la transformation est régie par les dispositions de la loi sur la fusion.

6.3 Convocation à l'Assemblée générale

La convocation à l'Assemblée générale se fait par avis publié dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce. Les titulaires d'actions nominatives peuvent être informés par écrit (art. 11 statuts de Implenia SA). Le Conseil d'administration décide du lieu où se tient l'Assemblée générale.

6.4 Inscriptions à l'ordre du jour

Les actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de 1 000 000 de francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions au moins 45 jours avant l'Assemblée générale. Ce délai et la date limite du 2 mars 2009 pour une telle demande ont été rappelés aux actionnaires par publication dans la FOSC du 2 février 2009.

6.5 Inscription au registre des actions

A partir du 4 avril 2009 jusqu'à l'Assemblée générale fixée au mardi 16 avril 2009 aucune inscription d'actionnaire avec droit de vote n'est effectuée au registre des actions.

7. Prise de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Implenia SA n'a pas de clause d'opting out/opting up dans ses statuts.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Sous réserve de ce qui est précisé ci-dessous, il n'existe pas d'accord relatif aux prises de contrôle conclu avec les membres du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale du Groupe ou d'autres membres dirigeants.

Au cas où Implenia SA viendrait à perdre son statut d'entreprise importante cotée en bourse un droit de résiliation anticipé du contrat de travail du CFO a été convenu dans le cadre de la négociation de ses conditions d'engagement.

Ce droit de résiliation peut s'exercer exclusivement dans le cas où Implenia SA n'est plus cotée à la bourse suite à une offre publique d'achat, en cas de vente ou de scission d'une partie importante des activités d'Implenia SA ou au cas où Implenia SA deviendrait une filiale d'un groupe étranger. Au cas où une telle résiliation intervient, le CFO a droit à la partie fixe de son salaire (sans la partie variable) pour une durée équivalente au délai de congé ordinaire de son contrat de travail plus 12 mois (le salaire réalisé dans le cadre d'une nouvelle occupation sera déduit).

8. Organe de révision

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Le mandat de l'organe de révision, confié à PricewaterhouseCoopers SA, est d'une année. Il a commencé le 8 avril 2008. Le réviseur responsable du mandat de révision en cours, M. Willy Wenger, est entré en fonction le 2 mars 2006.

8.2 Honoraires de révision

Pendant l'exercice en cours, la somme totale des honoraires facturés par la société de révision s'est élevée à 1 008 237 francs.

8.3 Honoraires supplémentaires

Pendant l'exercice en cours, la somme totale des honoraires additionnels s'est élevée à 649 582 francs. Ces derniers correspondent à des mandats de conseil en lien avec l'audit des comptes, avec la mise en œuvre de nouvelles normes comptables, ainsi que des prestations de conseil fiscal, principalement dans le cadre de la restructuration juridique du nouveau Groupe Implenia.

8.4 Instruments d'information sur la révision externe

Le comité d'audit du Conseil d'administration a notamment pour tâche de fournir une supervision effective et régulière du reporting du réviseur, afin d'assurer l'intégrité, la transparence et la qualité de ce dernier.

Des représentants du réviseur ont partiellement participé à 2 séances du comité d'audit. Le planning de révision est présenté et discuté avec les membres du comité d'audit. Les constatations importantes de l'organe de révision sont présentées au comité d'audit avec les recommandations appropriées.

9. Politique d'information

Le Groupe pratique une politique d'information ouverte et transparente. Les principales informations sont données de manière régulière selon le planning ci-après:

- communication des résultats annuels: mars/avril
- communication des résultats semestriels: septembre
- Assemblée générale: avril

Des informations complémentaires figurent dans notre-rapport de gestion semestriel, dans nos communiqués de presse et/ou lettres aux actionnaires, ainsi que sur notre site internet (www.implenia.com).

D'autres informations sont également délivrées lors de conférences de presse et présentations aux analystes financiers.

Des informations générales complémentaires peuvent être obtenues auprès de:

Claude Vollenweider
Implenia Management AG
Industriestrasse 24
CH-8305 Dietlikon
Téléphone +41 (0)44 805 45 43
Fax +41 (0)44 805 45 20
e-mail claude.vollenweider@implenia.com

Changement important survenu dans la structure opérationnelle du Groupe depuis la date de référence du bilan

Le 1^{er} février 2009, M. Werner Karlen a succédé comme CEO à M. Christian Bubb qui a pris sa retraite.

Impressum

Conception et mise en pages:

Implenia Marketing, Dietlikon

Concept visuel:

Interbrand Zintzmeyer & Lux AG, Zürich

Photos:

Comet Photoshopping GmbH, Dieter Enz, Weisslingen
Serge Du Pasquier, Préverenges
Stefan Kubli Fotograf, Zurich
gutpartner.ch/Balintra;UBS «Sima»

Composition:

KonzeptUmsetzung, Rico Garbini, Stein am Rhein

YB Concept, Genf

Impression:

Häfliger Druck AG, Wettingen

Atar Roto Presse SA, Satigny

Implenia SA
Industriestrasse 24
CH-8305 Dietlikon
Tél. +41 44 805 45 55
Fax +41 44 805 45 56
www.implenia.com



Implenia®